## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- les dispositions des articles 29 al. 1 lettre d) et 41 al. 1 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- sur proposition du groupe CS•POP•Verts ;

## <u>arrête</u>

- 1. Mme Magali Rohner, conseillère de ville CS•POP•Verts, est nommée membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de Mme Marie-Claire Grimm.
- 2. Cette décision entre en force immédiatement.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE Le président : La chancelière :

Jude Schindelholz Edith Cuttat Gyger